



CONCOURS

PRIX  
Clique

## ENQUÊTES

# Le narcotrafiquant qui n'en était pas un: écoutez le nouveau balado Narcos PQ

**Un Québécois condamné à mort en Thaïlande souhaite que le film sur son histoire ait un impact**

**FÉLIX SÉGUIN** et **BRIGITTE NOËL**

Lundi, 13 mai 2019 05:00

MISE À JOUR Lundi, 13 mai 2019 05:00

Un Québécois condamné à tort en Thaïlande pour trafic international de drogue avant d'être finalement libéré espère maintenant que le film à venir sur sa vie pousse les autorités à rouvrir l'enquête.

- À écouter aussi - **Vito Rizzuto résonne encore aux États-Unis**
- À écouter aussi - **De l'héroïne cachée dans son estomac**
- À écouter aussi - **Il transportait argent et drogue pour les Rock Machine**
- À écouter aussi - **Un Québécois a fait fortune dans la fabrication de drogue**

Alain Olivier a passé plus de huit ans dans une prison thaïlandaise après une opération de type *Mister Big* menée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

L'ex-toxicomane condamné en 1991 pour trafic d'héroïne a toujours clamé son innocence. Aujourd'hui âgé de 59 ans, il souhaite que le film sur sa vie force la justice canadienne à avouer qu'il a été piégé par la GRC, raconte-t-il dans le dernier épisode **du balado Narcos PQ, sur QUB radio.**

### ■ ÉCOUTEZ le dernier épisode du balado *Narcos PQ*

«Tous les faits principaux ont été mis dans le film, précise M. Olivier. Ça va choquer, j'en suis convaincu. Si ça peut amener les gens à avoir une réflexion, c'est encore mieux.»

*Gut Instinct* du cinéaste Daniel Roby, avec l'acteur américain Josh Hartnett et le Québécois Antoine Olivier Pilon, expose l'enquête du journaliste Victor Malarek, qui a publié son histoire pour la première fois.

Alors qu'il était accro à l'héroïne et vivait en Colombie-Britannique, en 1987, Alain Olivier s'est retrouvé impliqué dans l'opération Déception au cours de laquelle la GRC tentait de démanteler un réseau de trafiquants d'héroïne.

### *Mister Big*

Les policiers avaient alors mis en place une opération *Mister Big* afin d'amener le toxicomane à s'envoler pour la Thaïlande, accompagné d'agents doubles qu'il croyait plutôt être de grands barons de la drogue.

Autorisé par un juge, un *Mister Big* est un type d'enquête rare au cœur de laquelle les policiers montent des scénarios pour pousser leur suspect numéro un à confesser son crime.

Cette méthode a d'ailleurs fonctionné dans les cas récents d'Éric Daudelin, meurtrier de Joleil Campeau, et d'Alain Perreault, qui a tué Lyne Massicotte.

Dans le cas de M. Olivier, il y a eu erreur sur la personne, et l'enquête a été bâclée. Une fois rendu en Thaïlande après la supercherie des agents doubles, le toxicomane a finalement acheté une quantité négligeable d'héroïne par l'entremise d'un chauffeur de tuk-tuk. Mais la transaction a tourné au cauchemar et l'un des agents doubles, le Canadien Derek Flanagan, a été tué accidentellement. M. Olivier a par la suite été trouvé coupable de trafic d'héroïne et condamné à mort par la justice thaïlandaise.

«Devant la cour, la GRC est venue se parjurer, a-t-il avancé. Elle a dit que j'avais un dossier criminel au Canada, ils ont dit que j'étais un important trafiquant d'héroïne», mais tout ça était faux, dit-il.

## Poursuite de 47,5 M\$

Lorsqu'il est revenu au Canada, M. Olivier a intenté en 2007 une poursuite de 47,5 millions \$, alléguant avoir été « piégé de manière intentionnelle et illégale par plusieurs membres de la Gendarmerie royale du Canada », mais il a été débouté à deux reprises.

«J'ai demandé des enquêtes publiques. [...] Je viens de finir d'écrire d'autres lettres au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique [...]», explique celui qui veut continuer de se battre pour que la vérité soit connue.

«Je ne me bats même plus pour moi [...] ça concerne tous les Canadiens. Si les juges au Canada sont prêts à se fermer les yeux lorsque les membres de la GRC mentent sous serment, par rapport au décès de leur collègue en Thaïlande, et que la Cour ne veut pas reconnaître et me traite plutôt de menteur, il y a un problème», lance-t-il.

1 commentaire

Trier par

Les plus anciens ↕



Ce fil est fermé



**Jacques Renaud**

le vapoteur de tingwick,c,est lui le coupable et qui devrais payer l'amende,pas le restaurateur n,est ce pas.

J'aime · 41 sem

 plugin Commentaires Facebook



**LÀ-HAUT SUR  
LA COLLINE**



**ÉCOUTER EN DIRECT**

